

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 26 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 1^{er} septembre 2009 relatif au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale

NOR : AFSA1312147A

La ministre des affaires sociales et de la santé et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R. 451-1 à R. 451-4-3 et D. 451-57-1 à D. 451-57-5 ;

Vu le code de l'éducation, notamment les articles D. 123-12 à D. 123-14 ;

Vu le décret n° 2002-482 du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, notamment son article 7 ;

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale du 31 janvier 2013 ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative « secteurs sanitaire, social et médico-social » du 12 avril 2013 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation du 16 mai 2013 ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche du 13 mai 2013,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – L'annexe IX « Supplément au diplôme » de l'arrêté du 1^{er} septembre 2009 susvisé est remplacée par l'annexe IX « Supplément au diplôme » du présent arrêté.

Art. 2. – La directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle et la directrice générale de la cohésion sociale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 26 juillet 2013.

*La ministre des affaires sociales
et de la santé,*

Pour la ministre et par délégation :

*La directrice générale
de la cohésion sociale,*

S. FOURCADE

*La ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche,*

Pour la ministre et par délégation :

*Le chef de service de la stratégie
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle,*

J.-M. JOLION

ANNEXE IX

SUPPLEMENT AU DIPLÔME

Le présent supplément au diplôme (annexe descriptive) suit le modèle élaboré par la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO/CEPES. Le supplément vise à fournir des données indépendantes et suffisantes pour améliorer la "transparence" internationale et la reconnaissance académique et professionnelle équitable des qualifications (diplômes, acquis universitaires, certificats, etc). Il est destiné à décrire la nature, le niveau, le contexte, le contenu et le statut des études accomplies avec succès par la personne désignée par la qualification originale à laquelle ce présent supplément est annexé. Il doit être dépourvu de tout jugement de valeur, déclaration d'équivalence ou suggestion de reconnaissance. Toutes les informations requises par les huit parties doivent être fournies. Lorsqu'une information fait défaut, une explication doit être donnée.

1. INFORMATIONS SUR LE TITULAIRE DU DIPLÔME

1.1	Nom(s) patronymique :	
1.2	Prénom(s) :	
1.3	Date de naissance :	
1.4	Numéro d'identification de l'étudiant (si disponible)	

2. INFORMATIONS SUR LE DIPLÔME

2.1	Intitulé du diplôme :	Diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale
2.2	Principaux domaines d'études couverts par le diplôme	- sciences humaines et sociales, droit, économie - méthodes et techniques professionnelles en travail social - approche pluridisciplinaire des domaines de la vie quotidienne (alimentation, santé, habitat, consommation, budget)
2.3	Nom et statut de l'autorité ayant délivré le diplôme	Ministère chargé de l'enseignement supérieur
2.4	Date de délivrance du diplôme/ cachet de l'autorité	
2.4	Nom et statut de l'établissement dispensant la formation	
2.5	Langue(s) de formation/d'examen	

3. INFORMATIONS SUR LE NIVEAU DU DIPLÔME

3.1	Niveau du diplôme :	180 crédits ECTS
3.2	Durée officielle du programme :	6 semestres (4+2)
3.3	Condition(s) d'accès :	BTS ESF – DUTCS – DEASS – DEES – DEETS - DEEJE

4. INFORMATIONS SUR LE CONTENU ET LES RESULTATS OBTENUS		
4.1	Organisation des études :	(régime de formation de l'étudiant) <input type="checkbox"/> initiale <input type="checkbox"/> continue
4.2	Exigences du programme :	<p>Le conseiller en économie sociale familiale (CESF) est un travailleur social qualifié dont le cœur de métier est fondé sur une expertise dans les domaines de la vie quotidienne : consommation, habitat, insertion sociale et professionnelle, alimentation, santé.</p> <p>Le CESF intervient auprès des personnes en situation de précarité, ayant des difficultés financières, ou connaissant des problèmes d'accès au logement, de surendettement, de chômage. Son action s'inscrit aussi dans les problématiques de vieillissement de la population, de dépendance, du handicap, de protection de l'enfance...</p> <p>Son intervention privilégie une finalité éducative⁴ et vise la valorisation et/ou l'appropriation de compétences par les personnes, les familles, les groupes. Ces compétences vont permettre aux publics concernés d'accéder à leurs droits, de prévenir et/ou de gérer les difficultés de leur vie quotidienne.</p> <p>Le conseiller en économie sociale familiale exerce les fonctions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il assure une expertise et un conseil scientifique et technique - Il conduit un accompagnement social individuel et/ou collectif dans une dimension socio économique et éducative dans els domaines de la vie quotidienne - Il agit dans le domaine du développement social territorial - Il construit une communication professionnelle et conduit des actions d'animation et de formation. <p>Pour exercer ces fonctions, les compétences visées sont :</p> <p>Domaine de compétences 1 – Conseil et expertise à visée socio éducative dans les domaines de la vie quotidienne</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une étude technique dans les domaines de la consommation, l'habitat, l'insertion, l'alimentation –santé... - Concevoir, élaborer des projets pour la gestion locale de l'environnement avec les habitants et les institutions - Assurer la qualité du service rendu - Coordonner une équipe - Élaborer un budget ; constituer le dossier de financement - Gérer le budget d'une action individuelle ou collective - Assurer une veille technique, scientifique et juridique pour l'analyse d'un phénomène social lié à la vie quotidienne - Adapter sa pratique, son expertise en tenant compte de l'évolution des savoirs, des techniques et de l'expérience - Assurer auprès des personnes, des groupes, des institutions, des actions de conseil et/ou d'information pour aider aux prises de décision <p>Domaine de compétences 2 – Intervention sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impulser, participer et/ou concevoir et conduire des actions collectives de conseil, d'information auprès des groupes dans les domaines de leur vie quotidienne - Mettre en place une relation d'aide, un accompagnement au plan collectif - Élaborer, accompagner et mettre en œuvre un plan d'aide négocié avec le groupe - Conduire des actions visant à mutualiser les ressources des membres du groupe concernés par des problématiques communes - Identifier et analyser les dynamiques territoriales - Inscrire des actions dans les dynamiques territoriales existantes et/ou participer à l'émergence de ces dynamiques - Diagnostiquer une situation - Élaborer, accompagner, mettre en œuvre et évaluer un plan d'aide négocié - Évaluer les résultats de l'intervention - Concevoir des actions de formation avec des groupes et des personnes dans les domaines de la vie quotidienne - Conduire des actions d'animation et de formation - Évaluer les actions mises en place <p>Domaine de compétences 3 – Communication professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaborer une communication à visée stratégique à destination de différents publics, des professionnels, des partenaires, de son institution - Transmettre des informations auprès de différents publics, des professionnels et des partenaires, auprès de son institution - Établir une relation professionnelle dans un cadre éthique et déontologique (avec la personne aidée, les collègues, les partenaires, les élus) - Transférer les connaissances professionnelles et les compétences du CESF

Domaine de compétences 4 - Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des actions en partenariat, en réseau et participer à la dynamique institutionnelle - Respecter les logiques institutionnelles et les stratégies organisationnelles - Participer à l'élaboration de documents contractuels avec les partenaires - Représenter l'institution - Assurer une fonction de médiation - Assurer une fonction de négociation - S'inscrire dans un travail d'équipe en interne, pluri professionnel et/ou pluri institutionnel
---	---

4.3	Précisions sur le programme :	
Diplôme possédé à l'entrée en formation : BTS ESF <input type="checkbox"/> - DUT CS <input type="checkbox"/> - DEASS <input type="checkbox"/> - DEES <input type="checkbox"/> - DEETS <input type="checkbox"/> - DEEJE <input type="checkbox"/>		
Enseignements/modules de formation de la formation complémentaire		Semestre de rattachement
		Crédits ECTS
DOMAINE DE COMPETENCES 1-C Conseil et expertise à visée socio-éducative dans le domaine de la vie quotidienne		
...		
...		
...		
Total de crédits ECTS DC1-C		12
Dont crédits ECTS affectés à l'épreuve de certification : mémoire d'initiation à la recherche dans le champ professionnel		8
DOMAINE DE COMPETENCES 2-AB Intervention sociale		
...		
...		
...		
Total de crédits ECTS DC2- AB		32
Dont crédits ECTS affectés à l'épreuve de certification : oral sur dossier de pratiques professionnelles		11
DOMAINE DE COMPETENCES 3 Communication professionnelle		
...		
...		
...		
Total de crédits ECTS DC3		7
Dont crédits ECTS affectés à l'épreuve de certification : élaboration d'une communication professionnelle		5
DOMAINE DE COMPETENCES 4-B implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles		
...		
...		
...		
Total de crédits ECTS DC4-B		9
Dont crédits ECTS affectés à l'épreuve de certification : écrit politique sociale territoriale et positionnement professionnel		6
TOTAL		Parcours initial + semestres DECESF
		180

4.3.1	Enseignements complémentaires (éventuellement)	
-------	--	--

4.4 Système de notation et, si possible informations concernant la répartition des notes : Non applicable

4.5 Classification générale du diplôme : Non applicable (mentions...)

5. INFORMATIONS SUR LA FONCTION DU DIPLÔME

5.1	Accès à un niveau d'études supérieur :	Admission sur dossier : CAFERUIS –DEMF – Master1 Admission sur épreuves : CAFDES Admission sur dossier et entretien : DEIS
5.2	Statut professionnel (si applicable) :	RNCP : niveau 3 (nomenclature 1969)

6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

6.1	Informations complémentaires sur le parcours de l'étudiant :	Lieux de stage Séjours à l'étranger Régime des études
6.2	Autres sources d'information :	Site de l'établissement : Site du ministère :

7. CERTIFICATION DU SUPPLEMENT

7.1	Date :	
7.2	Signature :	
7.3	Qualité du signataire :	
7.4	Tampon ou cachet officiel :	

8. INFORMATION SUR LE SYSTÈME NATIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

